

CONNAITRE LES BASES DU RÈGLEMENT DES SINISTRES PERTES D'EXPLOITATION - PE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA046	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1294,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 03/04/2025 au 04/04/2025
- Du 02/10/2025 au 03/10/2025

OBJECTIFS

- Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables en cas de sinistre pertes d'exploitation
- Analyser les conditions générales du contrat
- Examiner les garanties optionnelles et les extensions de garanties

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Le formateur alterne les apports techniques et méthodologiques.

L'analyse de la garantie pertes d'exploitation et l'apprentissage de la méthode de règlement sont illustrés par des exercices.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Objet de l'assurance des pertes d'exploitation
- 1. Aléas et analyse de l'activité
- 2. Conséquences d'un sinistre et limites de l'assurance dommages
- 3. Principes de l'assurance pertes d'exploitation
- B. Approche comptable
- 1. Éléments comptables
- 2. Bilan et compte de résultat / Examen du compte de résultat
- C. Analyse de la garantie pertes d'exploitation
- 1. Définitions
 - a) CA annuel, marge brute
 - b) période d'indemnisation
 - c) limitation contractuelle d'indemnité
 - d) franchise
- 2. Conditions générales et convention spéciale PE
- 3. Garanties optionnelles
- 4. Extensions de garanties
 - a) carence de fournisseurs
 - b) impossibilité d'accès
 - c) supports d'information non informatiques
 - d) appareils électriques ou électroniques
 - e) frais supplémentaires additionnels
 - f) assurance achat de produits
 - g) assurance de la perte de droit au bail
 - h) pénalités de retard
 - i) honoraires d'expert
- D. Règlement d'un sinistre pertes d'exploitation
- 1. Différentes phases du règlement d'un sinistre
- 2. Calcul de l'indemnité
- 3. Cas particuliers

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques d'entreprises
Inspecteurs régulateurs de sinistres
Chargés d'indemnisation entreprises
Conseillers clientèle

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1294,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 07/01/2026 à 07:41